

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

Confiés au SMBVL, les travaux vont consister d'une part en l'aménagement du Lez depuis l'aval de Suzela-Rousse jusqu'en aval de Bollène (pour affaiblir la crue arrivant sur la ville) et d'autre part en la reprise des digues sur la commune (pour garantir l'écoulement dans la traversée urbaine).

Un chantier colossal qui va se poursuivre sur environ 3 ans et durant lequel le SMBVL va travailler activement avec la ville de Bollène pour limiter au maximum les nuisances (liées pour l'essentiel au passage des camions chargés de matériaux).

Durant les différentes phases de travaux, vous continuerez donc d'être informés de manière transparente, sur l'avancée globale du projet comme, plus localement, quartier par quartier, sur ce qui se fait à côté de chez vous.



UNE HISTOIRE DE DÉBIT

Pour le sourire, la gestion du Lez ressemble à ces exercices de mathématiques que nous faisons enfants, ces problèmes de baignoire qui fuient alors qu'on les remplit.

Aujourd'hui, le débit maximal pouvant traverser Bollène sans risque de crue est de 480 m³/s. Or, lors de crues exceptionnelles (Q90), le débit peut atteindre 605 m³/s - inondation assurée.

COMMENT FAIRE POUR EVITER CELA ?

- > D'abord, augmenter le seuil maximal sur Bollène, de 480 à 530 m³/s, par des travaux qui permettront de laisser passer plus d'eau sans risque.
- > Ensuite, réaliser des aménagements en amont de Bollène pour «retenir» l'eau et faire en sorte que le Lez ne dépasse pas cette barre des 530 m³/s en arrivant sur la ville.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : UN OUTIL D'ALERTE ET D'INFORMATION DE LA POPULATION

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil qui permet à la fois d'informer et d'alerter les Bollénois sur les risques qui les concernent en fonction de leur lieu d'habitation.

L'inscription sur ce fichier relève d'une démarche volontaire, que tous les habitants de Bollène peuvent effectuer :

- > En ligne à l'adresse www.inscription-volontaire.com/bollene
- > En remplissant et en renvoyant la fiche qui sera distribuée dans vos boîtes aux lettres dans les prochains jours

La Ville porte une attention particulière aux riverains de la zone de travaux. En effet, les travaux de renforcement des digues consistent en une démolition partielle puis une reconstruction. Durant cette phase, les digues sont donc fragilisées, ce qui accentue le risque en cas de fortes pluies. La Ville de Bollène s'organise, notamment via le Plan Communal de Sauvegarde, pour informer les riverains des travaux en cas de risque de crue.

Les personnes menacées par une éventuelle montée des eaux seront alors alertées, prises en charge et évacuées vers la salle Georges Brassens et la salle de La Cigalière. C'est pourquoi il est particulièrement important pour les habitants de cette zone de se signaler auprès des services de la Ville en s'inscrivant dans le Plan Communal de Sauvegarde.



TOUS PROTÉGÉS CONTRE LES CRUES DU LEZ

Les travaux de protection de la ville de Bollène démarrent cet automne

VOUS HABITEZ DANS LE PERIMÈTRE DES TRAVAUX ?

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR LE PCS !

ZONES CONCERNÉES

RIVE DROITE

- > Avenue du 8 mai 1945
- > Chemin du Petit Saint-Jean
- > Avenue Marius Coulon (du n°260 au n°468)
- > Avenue Marius Durand
- > Avenue Sadi Carnot (numéros pairs, du n°396 au n°482)
- > Impasse du Canal (jusqu'au numéro 200)

SECTEUR JARDINS

- > Chemin des Jardins (numéros impairs à partir de 500)
- > Impasse Georges Bizet

RIVE GAUCHE

- > Avenue Maréchal Leclerc
- > Rue Claude Rouget de Lisié
- > Rue Henri Freney
- > Lotissement les Berges du Lez
- > Chemin d'Entraigues (à partir du n°86)
- > Chemin du Gaf de la Molle
- > Traverse du Gaf de la Molle
- > Chemin du Gaf de Famian
- > Chemin des Mayres
- > Rue Eugène Martel (à partir du n°100)
- > Chemin Joseph Brunel (Champedron)
- > Impasse Aimé Depeyre
- > Chemin des Mésanges (Champedron)
- > Impasse de la Potière
- > Chemin de Champedron
- > La Potière
- > Chemin de l'Apparent
- > Chemin du Souvenir (entre le canal de Pierrelatte et la rue Eugène Martel)
- > Impasse Marcelle Bert



ENFIN NOUS Y VOILÀ !

Il en a fallu, du temps et de l'énergie, pour en arriver enfin à ce lancement. Que d'attente, depuis ce jour dramatique de septembre 1993 où le Lez est sorti de son lit pour envahir les rues de Bollène !

J'avais 8 ans et, comme tous ceux qui habitaient Bollène à l'époque, je m'en souviens comme si c'était hier.

A peine élu, ce sujet est naturellement devenu une de mes priorités. C'est pour cette raison que j'ai pris en 2018 la présidence du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) et que nous avons relancé un dossier qui jusque-là était resté au point mort faute de consensus et sans doute de volonté politique.

Instruction par les services de l'Etat, enquête publique, étude des impacts environnementaux et biodiversité... 5 années avant que ne nous parviennent les derniers arrêtés préfectoraux, ceux qui nous permettent aujourd'hui de lancer ces travaux.

5 années où il a encore fallu écouter, argumenter, négocier, mais au terme desquelles je suis fier de pouvoir dire que nous aurons contribué, ensemble, à assurer la sécurité des Bollénois.



Anthony ZILIO
Maire de Bollène,
Président de la communauté de communes Rhône Lez Provence,
Président du SMBVL

Avec le soutien de :



CALENDRIER

Les travaux vont se réaliser depuis l'aval vers l'amont pour une durée totale d'environ 3 ans avec, par endroits, des interruptions pour prendre en compte le cycle biologique des espèces animales ou végétales.

Sur la période de septembre 2023 à fin mars 2024, deux postes de travaux sont enclenchés et concernent des travaux qui sont effectués dans le lit de la rivière.

2016 - 2017

Septembre 2016 :
Dépôt en Préfecture par le SMBVL d'un dossier revu et modifié prenant en compte les observations formulées sur un projet précédent

Septembre 2016 à décembre 2017 :
Dossier au point mort, le devenir du SMBVL étant politiquement en question

2018 - 2019

Mars 2018 :
Anthony ZILIO élu Président du SMBVL

2018 - 2019 :
Instruction du dossier par les services de l'Etat, validé en novembre 2019

2020 - 2021

Janvier 2020 :
Enquête publique avec avis favorable en mars 2020

5 février 2021 :
Le projet est reconnu d'utilité publique

Avril 2021 :
Avis favorable des services de l'Etat sur la consistance des travaux

Mai 2021 à novembre 2022 :
Instruction des volets environnementaux et biodiversité

2023

Avril 2023 :
Derniers arrêtés inter-préfectoraux autorisant les travaux

Mai 2023 :
Lancement des travaux préparatoires

Septembre 2023 :
Démarrage des travaux

RECONSTRUCTION

DE LA DIGUE RIVE DROITE

La reconstruction de la digue rive droite à l'aval du pont de Chabrières (côté avenue du Huit Mai) s'effectue depuis l'aval vers l'amont.

> Reconstruction par tronçons successifs d'une vingtaine de mètres avec successivement décapage de la digue côté rivière, terrassement, pose des gabions, remblaiement à l'arrière des gabions, finitions de surface.

> Premiers travaux sur le secteur de la passe à poissons (démolition-reconstruction, réfection du seuil des Jardins, pose d'enrochements...)

Sur la période avril 2024 à juin 2024, les travaux en rivière sont interdits. D'autres postes de travaux seront alors mis en œuvre.

BUDGET

Le coût total de la phase travaux est évalué à **7,1 millions d'euros HT (soit 8,5 millions d'euros TTC)**. Une partie des dépenses sera subventionnée par les partenaires financiers du SMBVL (Etat, Agence de l'Eau, Région PACA, Département de Vaucluse).

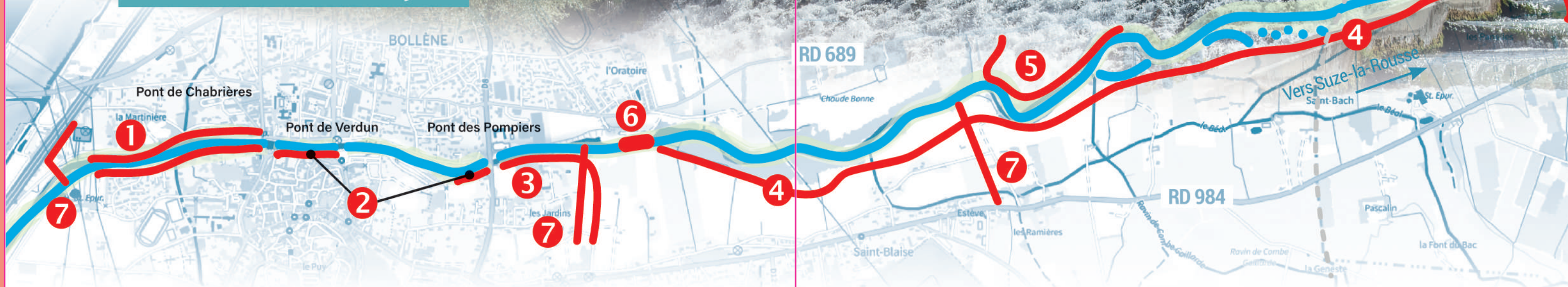
La communauté de communes Rhône Lez Provence supportera une dépense d'environ 1,4 millions d'euros.

A ces montants s'ajoutent l'acquisition des différents terrains (emprises des digues, espace de divagation de la rivière) pour une superficie totale de 74 hectares.

Le coût global de ces acquisitions est évalué à près de 2 millions d'euros. Avec une participation financière de la CCRLP à hauteur de 450 000 €.

UN CHANTIER

À LA HAUTEUR DES ENJEUX



1 Reconstruction partielle des digues rives droite et gauche à l'aval du pont de Chabrières en modifiant le profil côté rivière sur un linéaire de 900 mètres

2 Confortement en surface de la digue rive gauche entre le pont de Verdun et le pont de Chabrières et du muret digue à l'aval du pont Paul Roumègue

3 Rehaussement de la digue rive gauche à l'amont du pont Paul Roumègue et prolongement de la digue le long du Chemin de la Reine (digue de 700 m)

4 Création d'une digue de 4,5 km de protection éloignée le long du Lez qui va délimiter un nouvel espace de 40 hectares rendu à la rivière pour lui permettre de « divaguer » ; cette digue protège l'habitat diffus et les bâtiments d'exploitation présents dans la plaine du Lez

5 Création d'un champ d'inondation contrôlé en rive droite sur le secteur de l'Embisque permettant de stocker un volume de 200 000 m³ au moment du pic de crue

6 Reconstruction de la passe à poissons et du seuil des Jardins qui lui est associé qui ne sont pas dimensionnés pour une Q90 ; élargissement du déversoir naturel qui sert de zone de retour à la rivière des éventuels débordements des différents affluents du Lez ainsi que création d'un piège à embâcles

7 Création de différents canaux visant à gérer l'écoulement du ravin de Saint-Blaise et à résoudre les problématiques de ruissellement sur les secteurs des Jardins ou de Saint-Jean-la-Martinière



UN CHANTIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT...



Le projet a été conçu de façon à ne pas impacter ou le moins possible les milieux naturels.

En concertation avec un écologue et un coordinateur environnement en phase travaux, tout a été fait pour en limiter son impact : périodes de travaux adaptées, conservation des platanes centenaires en pied de digue dans la traversée de Bollène, construction d'une nouvelle passe à poissons fonctionnelle, reconstitution d'un lit d'étiage en aval du pont de Chabrières, espace de divagation de 40 hectares rendu à la rivière, création de plus de 6 000 m² de nouvelles zones humides...

Le coût de l'ensemble des mesures destinées à prendre en compte la biodiversité et les prescriptions environnementales imposées au SMBVL est évalué à 880 000 € HT.

...ET DE NOS AGRICULTEURS !



L'ensemble des parcelles agricoles acquises par le SMBVL l'ont été de manière amiable sur la base d'une juste indemnisation et du protocole indemnitaire le plus favorable.

Une nouvelle piste d'exploitation sera construite en pied de digue de façon à offrir de nouveaux accès aux terrains agricoles voisins.

Le SMBVL a déjà remis à disposition de jeunes agriculteurs une dizaine d'hectares de terrains agricoles achetés hors des périmètres de travaux.

Le SMBVL s'est par ailleurs engagé auprès de différentes associations syndicales (ASCO des Jardins, ASA du Taulis, ASA des Paluds) afin de les accompagner financièrement et techniquement.